



HAL
open science

Les comptes amoureux : une ethnographie des finances conjugales

Agnes Martial

► **To cite this version:**

Agnes Martial. Les comptes amoureux : une ethnographie des finances conjugales. Belleau Hélène, Henchoz Caroline. L'usage de l'argent dans le couple : Pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale, L'Harmattan, pp.219-258, 2008, Questions sociologiques. halshs-00504900

HAL Id: halshs-00504900

<https://shs.hal.science/halshs-00504900>

Submitted on 21 Jul 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les comptes amoureux : une ethnographie des finances conjugales,

Agnès Martial

In *L'usage de l'argent dans le couple : Pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, sous la direction de Hélène Belleau et Caroline Henchoz, Editions L'Harmattan, Collection « Questions sociologiques », 2008.

Le couple et la conjugalité ont connu durant ces quarante dernières années une véritable révolution sociale et juridique (Théry, 1993). Valorisation du sentiment amoureux et aspiration à l'égalité s'y conjuguent au fil de trajectoires désormais incertaines et discontinues, façonnant autant de destinées auxquelles chacun s'efforce de donner sens tout en sécurisant son propre devenir. Dans ce nouveau contexte, la sociologie, notamment en France, s'est rarement intéressée à la question des relations économiques et matérielles entre conjoints. En Europe et en Amérique du Nord, nombre d'études, brisant la « boîte noire » des comptes conjugaux, y ont pourtant mis en valeur les difficultés relatives à l'égalitarisation des statuts de sexe, dans le domaine matériel et financier comme ailleurs (par exemple Edwards, 1981; Pahl, 1983, 1989, 1995, 2005; Wilson 1987; Burgoyne, 1996; Vogler 1998, 2005; Nyman, 1996, 1999; Kenney, 2006; Vogler, Brockmann, Wiggins, 2006). L'accès des femmes au travail salarié, l'exigence morale d'égalité entre les conjoints, le principe de l'individualisation des ressources ont transformé les organisations matérielles conjugales sans les rendre nécessairement plus équitables. En outre, ces inégalités de genre semblent occultées par le caractère implicite des « accords » financiers dans le couple, marqués par une parole rare et par l'évitement des tensions et conflits, certains auteurs pointant l'absence de négociations entre les conjoints (Nyman, Evertsson, 2005). Nos sociétés allient en effet d'une manière singulière relations intimes et transactions matérielles au sein de la sphère familiale en ce qu'elles semblent gouvernées par l'idée qu'amour et intérêt matériel constituent deux ensembles d'usages et de sentiments séparés et inconciliables (Zelizer, 2003). À l'univers du marché, habité par l'usage de la monnaie, caractérisé par la recherche de l'intérêt, s'oppose

ainsi la sphère privée où les échanges seraient mus par des relations fondées sur l'amour et la solidarité. Dès lors, la « négociation » et les calculs qu'elle implique induit une mise en doute de la valeur et de la sincérité des liens conjugaux et familiaux.

On ne saurait cependant faire abstraction d'une dimension de la vie des couples qu'hommes et femmes doivent affronter au gré du quotidien comme dans le temps long de leurs trajectoires communes et personnelles. Or, il paraît fécond, pour mieux en circonscrire les usages et le sens, d'envisager sous l'angle ethnographique les différents modes de comptabilité associés à la gestion, au contrôle et à l'appropriation des ressources au sein des couples contemporains. « Tenir ses comptes » est une pratique ordinaire et répandue (Albert, 1993), par laquelle chacun de nous se plie à la nécessité d'appréhender les flux et reflux des ressources nécessaires à la vie conjugale et familiale. Carnets ou cahier de comptes noircis d'écritures comptables ont aujourd'hui laissé place, dans bien des foyers, aux logiciels qui témoignent des compétences techniques de leurs utilisateurs. Ainsi, la plupart des couples rencontrés tiennent une forme de comptabilité qui se réduit parfois à une simple lecture, qualifiée de « pointage » des relevés bancaires. D'une façon ou d'une autre, on « compte » et mesure l'ordinaire, de même que l'on projette, à travers la gestion de l'épargne et des investissements conjugaux, le devenir du couple. Des temporalités différentes gagnent ainsi à être distinguées dans l'analyse des comptabilités conjugales : à côté de la vie quotidienne, assortie des ressources et des dépenses « ordinaires », se distingue l'histoire du couple, constituée de projets d'avenir, de trajectoires personnelles et de cheminements communs.

À quels usages de l'argent et des biens font écho ces différentes manières de compter ? De quelle image d'eux-mêmes et de leur relation, quelle conception de leurs rôles et de leurs devenirs au sein du couple hommes et femmes témoignent-ils à travers ces usages comptables ? Au fil des commentaires et descriptions qu'elles suscitent, les comptabilités conjugales éclairent différentes catégories de ressources, divers niveaux de revenus et des modes

d'appropriation conduisant à des représentations distinctes de la communauté conjugale. Alors que leur entrée sur le marché du travail et leur statut de salariées au sein du couple et de la famille ne semblent plus à démontrer¹, certaines études ont mis en valeur l'importance du salaire des femmes pour la redéfinition des rapports d'autorité entre conjoints (Tichenor, 2004; Kenney, 2006). On interrogera ici leur relation à l'argent comme ressource personnelle ou conjugale au fil de leur devenir de conjointes et de mères. À quel moment l'argent gagné et parfois économisé est-il valorisé comme un apport, une propriété de l'un ou l'autre conjoint ? Quelles sont les autres ressources invoquées par les hommes et les femmes dans le jeu des transactions conjugales ?

L'analyse s'appuiera sur les matériaux recueillis au cours d'une enquête menée en France sur l'organisation des finances des couples auprès de vingt personnes (huit hommes et douze femmes) âgées de 22 à 45 ans, vivant en couple, élevant ensemble leurs enfants, tout en occupant un emploi ou en suivant une formation professionnelle. Parmi les douze couples ainsi décrits, nous avons privilégié la diversité des situations, envisagées non pas comme une série de cas comparables, mais comme le terreau d'études de cas approfondies. Les recherches menées sur les usages sociaux de l'argent dans les couples, dans les pays anglo-saxons comme en Europe du Nord, se sont jusqu'à présent principalement intéressées aux couples mariés. Les quelques travaux menés sur les couples vivant en union libre suggèrent que ceux-ci seraient plus enclins à s'organiser financièrement de manière indépendante, en privilégiant le principe d'égalité des conjoints. Mais ils constatent également que ces différences s'estompent dès lors que naissent des enfants (Vogler, 2006). Parmi les personnes que nous avons rencontrées, huit couples étaient mariés, l'un préparait son mariage et trois autres vivaient en union libre. Nous avons pu analyser, pour chaque histoire conjugale, les relations entre la légalisation de l'union et l'organisation bancaire et gestionnaire du couple ainsi que

¹ Le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 49 ans était en France de 81 % pour l'année 2003 (Sofer, 2005 : 219).

les implications d'une possible rupture sur le partage des ressources. Les travaux récents, notamment en Grande-Bretagne, ont par ailleurs mis en évidence l'importance des clivages sociaux dans les choix opérés par les couples pour gérer leurs finances, le modèle du « pourvoyeur » masculin s'avérant particulièrement prégnant dans les classes ouvrières et intermédiaires, tandis que le maintien de la séparation des revenus ou la mise en commun partielle de ces derniers sont plus fréquents chez les couples issus des classes moyennes (Vogler, Brockmann, Wiggins, 2006). C'est principalement dans ce milieu, ainsi que dans les catégories socioprofessionnelles supérieures, que nous avons enquêté. Les situations professionnelles des personnes rencontrées étaient cependant fort diverses, traduisant chez les plus jeunes une relative précarité (contrats en intérim, vacances, formations ou études universitaires) associée à une grande incertitude concernant l'avenir, et chez les couples les plus âgés ou les plus diplômés, une aisance et une sécurité financière satisfaisantes. Ces positionnements différents dans le temps biographique, associés à des situations socioéconomiques plus ou moins assurées, ont permis de mesurer les différents enjeux que recèle, selon les situations, la conciliation entre aspirations professionnelles, temps de travail, temps familial et niveau de revenu. L'enquête a recueilli, au cours d'entretiens semi-directifs, l'histoire personnelle et conjugale de ces personnes, les choix qu'elles ont opérés pour leurs organisations bancaires, leurs modes de comptabilité, la répartition des ressources (salaires, rentes, épargnes) et les investissements à long terme des conjoint, ces derniers résultant de projets personnels et conjugaux. .

Des comptes multiples, signe de l'autonomisation des finances conjugales

Les premiers résultats de notre enquête font tout d'abord état de différentes organisations bancaires, distinguant comptes personnels, compte joint ou conjuguant les deux. On y trouve

une prépondérance des comptes multiples et un recours rare au compte commun unique. Ainsi, parmi les douze situations conjugales rencontrées, six couples avaient choisi de posséder deux comptes bancaires personnels, trois avaient deux comptes personnels et un compte joint, deux autres avaient deux comptes joints et un couple possédait un seul compte commun. L'usage de deux comptes personnels, qui semble indépendant du statut juridique des couples, est souvent présenté comme un « non-choix » : « On est restés comme ça depuis notre rencontre », mais aussi comme une solution qui favorise une relative autonomie dans les dépenses et la gestion, permettant d'éviter certains conflits mineurs sur les petites dépenses ou d'offrir un cadeau en toute discrétion. On qualifie également d'abusives l'ingérence dans la gestion comptable du conjoint, perçue comme une violation de l'intimité et comme un manque de confiance en l'autre. Deux couples – mariés – ont quant à eux transformé leurs comptes personnels en deux comptes joints, ceci étant présenté pour l'un comme résultant d'une volonté de mise en commun et pour l'autre comme une mesure de prévoyance en cas de problème ou d'accidents, ce qui permet l'accès de chacun des conjoints aux deux comptes tout en préservant leur autonomie. Les comptes sont par ailleurs individualisés dans la gestion et l'utilisation, chacun utilisant « ses » moyens de paiement et les prêtant occasionnellement à son conjoint. Ces pratiques, recueillies dans un échantillon restreint, illustrent une tendance à l'individualisation des comptes, décrite par d'autres recherches. Dans les jeunes ménages britanniques les mieux nantis comme chez leurs homologues français dominerait ainsi une « mise en commun partielle », perpétuant le concept de couple en tant qu'unité financière tout en affranchissant les hommes et les femmes des rôles de genre assignés au sein de la famille traditionnelle à travers une plus grande autonomie reconnue à chacun d'eux (Pahl, 2005; Roy, 2005). Rapportés aux analyses sociologiques de la famille contemporaine, ces usages illustrent l'existence d'une individualisation croissante des comportements conjugaux et familiaux, celle-ci étant inscrite dans un mouvement sans précédent d'émancipation de

l'individu par rapport au groupe et résultant d'une valorisation inédite de la référence à soi (De Singly, 1993; Kaufmann, 2001). Jan Pahl note cependant que cette autonomie est différemment valorisée selon qu'elle est revendiquée par les hommes ou par les femmes, les secondes entendant conserver leur indépendance financière quand les premiers se félicitent d'éviter ainsi des conflits ennuyeux. Ainsi, l'individualisation des comptes conjugaux paraît elle inséparable d'une redéfinition des relations entre conjoints dans le contexte d'une profonde modification du statut des femmes au sein des sociétés occidentales. En substituant au couple fusionnel et hiérarchisé du début du XIX^e siècle un « couple duo », porté par un idéal d'égalitarisation des rôles et des statuts de chacun dans tous les domaines de la vie conjugale et familiale, ce mouvement a transformé le sens même du lien conjugal fondé sur un accord contractuel que les deux partenaires sont désormais libres de rompre (Théry, 2005). Il importe cependant d'évaluer ces principes à l'aune de la réalité. Les commentaires suscités par ces organisations bancaires et les usages comptables que nous y avons observés suggèrent en effet que « l'autonomie » et « l'égalité » recouvrent des positions que l'existence de comptes bancaires multiples ne suffit pas à rendre équivalentes.

Le temps parental : une ressource féminine

Un autre élément se doit d'être « compté » dans le calcul des charges et ressources conjugales dès lors que naissent des enfants : le temps consacré à l'univers domestique et familial. Les femmes s'attardent bien plus longuement sur cette question que les hommes, l'évoquant souvent comme un sujet qui, à la différence des questions d'argent, peut susciter tensions et négociations dans le couple. Or, les recherches soulignent l'importance de l'arrivée des enfants dans l'évolution des transactions entre conjoints : dès lors que le couple devient une « famille » se redessinent des rôles de genre inscrivant les hommes et les femmes au sein de positions différentes et inégales à l'égard de l'argent.

Caroline et Martin ont 30 et 35 ans. Ils vivent ensemble depuis onze ans, sont mariés depuis six ans et ont un petit garçon de 14 mois. Martin est moniteur sportif, disposant depuis deux ans d'un emploi à durée indéterminée qui lui assure un revenu mensuel de 1300 euros par mois. Caroline travaille dans le même secteur, mais elle multiplie les vacations sans parvenir pour le moment à décrocher un emploi fixe. Elle gagne entre 400 et 800 euros par mois dans l'année, et entre 1200 et 1300 euros durant les mois d'été. Or, constate Caroline, les conflits qu'elle rencontre avec Martin résident moins dans la gestion de leurs revenus inégaux que dans celle du temps consacré à leur petit garçon : « On a plus de problèmes sur la gestion du temps que sur la gestion du budget. Quand moi je me suis occupée de Jérôme toute la journée et que le soir il arrive, je me dis "Ouf, un peu de répit", alors que lui il arrive en me disant : "Ben moi j'ai bossé toute la journée". »

Pour Caroline, la solution serait de faire garder son fils de manière régulière afin de pouvoir s'engager véritablement dans son activité professionnelle. Pour les plus jeunes femmes, celles dont la situation professionnelle est la plus fragile, l'accès à un emploi et un salaire fixe malgré la présence d'un enfant dans leur vie est considéré comme une priorité qui demeure toutefois conditionnée à l'obtention d'un mode de garde. Mais pour les femmes un peu plus âgées et surtout plus assurées d'un revenu, l'enjeu n'est pas toujours, semble-t-il, de travailler plus ou mieux en faisant garder leurs enfants. Dans un contexte où, quels que soient leur profession et le nombre d'heures travaillées, elles assument la majeure partie des tâches domestiques et des soins aux enfants, certaines revendiquent aussi la possibilité de diminuer les heures de travail. . Corinne et Michel ont 40 et 42 ans. Ils ont deux filles âgées de 8 et 13 ans. Ils se sont mariés au début de leur vie commune, il y a 18 ans. Michel, consultant en entreprise, travaille à plein temps. Corinne, enseignante, a transformé son plein temps en temps partiel dès la naissance de leur première fille. Elle s'occupe donc de la gestion de la maison et des soins aux enfants. Corinne se dit satisfaite de cet arrangement qu'elle présente

comme un choix personnel et accepté par son conjoint. Il lui permet de participer financièrement aux ressources du ménage tout en assurant grâce à sa présence à la maison une qualité de vie qu'elle estime fort précieuse pour le couple comme pour les enfants.

Chez Célia et Laurent, un deuxième enfant s'annonce. Célia estime l'organisation des finances conjugales assez équitable, mais elle s'inquiète de la future organisation de sa vie professionnelle et familiale, car elle travaille trente-cinq heures par semaines à quarante kilomètres de chez eux, tandis que Laurent est très pris par son travail. Par crainte d'affronter un rythme de vie exténuant, et pour être plus disponible, elle souhaiterait alors prendre un congé parental. Son mari est peu séduit par ce projet, car il craint que son épouse ne puisse se réaliser pleinement en l'absence d'une activité professionnelle. En outre, ce changement causerait une baisse des revenus du ménage... Célia entend cependant poursuivre avec lui la négociation, car elle tient à ce congé parental.

Patricia et son mari traversent quant à eux d'importantes difficultés financières. Elle est en congé parental et souhaite reprendre son travail à temps partiel, choix qu'elle présente comme définitif :

*Ça ne s'est même pas posé et je ne me voyais pas travailler le mercredi avec les petits quoi. [...] Je ne veux pas qu'ils passent leur vie au centre aéré. Je l'ai vécu petite, et tous les mercredis, je trouve que ça fait trop long. [...] J'aurais plus la CAF [les prestations familiales associées au congé parental], je vais perdre un peu plus. [...] Mais **c'est même pas négociable** quoi. [...] Et puis, je veux dire, ce que je dis à Jean-Louis, si on les a faits, c'est pas pour toujours les mettre à droite à gauche.*

Les choix relatifs à la gestion de ce temps parental sont ainsi présentés comme relevant d'une initiative et d'une décision féminines. Il est vrai que le temps parental enlevé au temps de travail après la naissance des enfants est presque toujours du temps maternel. Les prestations sociales associées au « congé parental » sont alors versées avec les allocations familiales sur le compte bancaire des femmes qui les évoquent couramment, à l'instar de Patricia, comme

des ressources personnelles (les pères sont d'ailleurs peu nombreux à en connaître le montant) (Edwards, 1981).

Le temps consacré aux enfants relève ainsi parfois d'un « sacrifice » consenti par les femmes qui ont renoncé, au moins temporairement, à un emploi à plein temps ou à une carrière professionnelle prometteuse. Mais certaines d'entre elles, qui bénéficient déjà d'une situation professionnelle et d'un revenu, entendent aussi, en tant que mères, disposer de leur temps avec ou sans l'accord de leur mari. Parmi les douze femmes que nous avons rencontrées, huit ont réduit ou suspendu leur activité professionnelle durant les premières années de leurs enfants. Ce « privilège » comporte cependant deux implications : leur investissement plus grand dans l'univers domestique et la diminution d'un revenu qui se trouve dès lors inférieur à celui de leur conjoint². Deux modifications de leur position au sein du couple auxquels font écho les usages sexués de la comptabilité.

L'ordinaire des femmes et les projets des hommes

De nombreuses recherches, dans les pays anglo-saxons et en Europe du Nord, ont analysé l'économie des ménages en étudiant les relations entre gestion, contrôle des finances et exercice du pouvoir au sein du foyer (Burgoyne, 1995; Pahl, 1995; Vogler, 1998; Vogler et Pahl, 1994; Nyman, 1999). Elles montrent que l'administration courante des finances n'induit pas nécessairement l'exercice d'un contrôle et d'une autorité sur les décisions présidant aux choix financiers des familles, et n'implique pas toujours l'accès du gestionnaire à de l'argent « personnel ». Les asymétries de genre, qui s'incarnent dans la figure persistante du « breadwinner » masculin (Burgoyne, 1990; Vogler, 1998; Pahl, 1989) conduisent à distinguer les ressources féminines et masculines en valorisant plus souvent les revenus,

² Les données statistiques françaises témoignent ainsi du nombre écrasant de femmes (80 %) parmi les personnes percevant de « bas salaires » dus principalement à une faible durée de travail hebdomadaire (Concialdi, Ponthieux, 1999 cités par Roy, 2006).

l'autorité et la liberté de dépenser des époux. Ces recherches s'intéressent surtout à la répartition de l'argent affecté aux divers besoins des personnes composant le ménage sans analyser le détail des modes de gestion et de comptabilité qui traduisent également le rôle et la position de chacun à l'égard de l'argent.

On peut envisager ces modes de comptabilité à travers les usages de l'écrit, étudiés sous l'angle ethnologique et sociologique dans la sphère domestique (Dardy, 1997; Lahire, 1995), et ceux à travers les écrits que nécessitent les relations avec les administrations (banques, caisses d'allocations familiales, sécurité sociale et mutuelle, impôts, etc.). Si les écritures quotidiennes ont été analysées comme étant principalement l'affaire des femmes, les tâches administratives semblent ouvrir à une certaine forme de partage, celles-ci étant cependant différemment « perçues selon la personne qui les effectue et selon leur contenu, comme une responsabilité, élément de pouvoir masculin, ou comme une charge féminine banalisée » (Siblot, 2006 : 49). Parmi ces tâches, la comptabilité relèverait plus souvent du domaine masculin. Les recherches antérieures montrent notamment que les hommes assument plus fréquemment les tâches liées à la gestion des comptes bancaires (Nyman, 1999).

Encore faut-il s'intéresser, aux divers domaines que recouvrent les pratiques comptables. L'histoire et la sociologie rappellent en effet que les femmes ont souvent présidé aux comptes domestiques, contraintes de compter l'argent destiné à couvrir les besoins du foyer dont elles avaient la charge tout en étant dépendantes du salaire de leur mari (Zelizer, 2005). Occupant à ce titre un statut particulier dans les familles ouvrières (Wilson, 1987; Pahl, 1983, 1995; Schwartz, 1990), elles étaient au contraire écartées du contrôle et de la gestion des placements et avoirs à long terme lorsqu'il en existait, par exemple dans les familles bourgeoises évoquées par Gail Wilson, lorsque les femmes n'avaient pas de revenus propres (1987). Des recherches plus récentes révèlent la persistance de ces clivages, les systèmes de gestion placés

sous responsabilité féminine étant particulièrement fréquents dans les foyers à bas revenu (Vogler, Brockmann, Wiggins, 2006).

Au sein des foyers appartenant plutôt aux classes moyennes et supérieures où nous avons enquêté, les usages de la comptabilité traduisent une différenciation nettement sexuée : quelle que soit l'organisation des comptes, de manière plus ou moins affirmée, la gestion comptable de l'ordinaire et du quotidien revient aux femmes, tandis que celle des investissements à long terme y serait plutôt l'affaire des hommes (Pahl, 1989; Nyman, 1998 et 1999). Charlott Nymam (1998) remarque ainsi qu'hommes et femmes développent savoirs et compétences dans différentes aires de l'économie familiale. Étudiant la situation des foyers canadiens de Toronto, Sandra Collavecchia³ suggère d'inscrire le travail réalisé par les femmes autour de la gestion des finances (« moneywork »), dont elle met en évidence le caractère « genré », dans les contraintes relatives au labeur domestique. Il semble qu'une telle différenciation des tâches de comptabilité traverse également les organisations financières des couples français.

Les femmes consacrant plus de temps que les hommes à la prise en charge de la vie familiale assument plus souvent les dépenses domestiques ainsi que celles qui relèvent de la garde des enfants, tandis que leur conjoint paie les frais fixes (logement, énergie), certains frais « exceptionnels » (travaux, vacances), les dépenses liées aux véhicules et les dépenses de loisirs. Cette répartition donne lieu à des usages comptables différents. Comme le disent plusieurs de nos interlocuteurs, les femmes sont plus concernées et préoccupées par la comptabilité quotidienne et le budget « familial ». Laurent et Célia ont 36 et 29 ans. Mariés depuis deux ans, ils vivent ensemble depuis six ans et ont une petite fille de deux ans. Laurent est gérant d'une société qu'il a contribué à créer et travaille à temps « plus que complet ». Célia est secrétaire juridique, elle travaille trente-cinq heures par semaine et a organisé son

³ Voir sa contribution dans cet ouvrage.

temps de façon à prendre son mercredi une semaine sur deux pour s'occuper de sa fille. Ils ont des revenus équivalents qui s'élèvent pour chacun à 1150 euros mensuels et des avantages financiers équivalents dans leurs entreprises (plan-épargne entreprise, treizième mois, tickets restaurants). . . . En raison de la responsabilité juridique de Laurent dans la société qu'il a créée, ils sont mariés sous le régime de la séparation de biens, ce qui justifie selon lui le choix d'avoir conservé leurs comptes personnels. Ils possèdent chéquier et carte de crédit sur leurs comptes personnels. Chacun s'occupe de son compte. Mais en fait, seule Célia surveille son compte bancaire, pointant les dépenses avec régularité. Laurent voit les choses différemment : « Je sais combien je dépense, je sais combien je rentre, je fais rien d'extraordinaire, donc ça va. Célia le fait beaucoup plus régulièrement. Elle pointe, c'est vrai, mais il y a les courses, les ça, les habits pour elle, les machins. » Laurent paie les charges fixes. Il assume le crédit de leur maison auquel s'ajoutent les factures annuelles : l'eau, l'impôt, les dépenses d'ameublement ou de travaux engagés dans la maison, « ce qui est exceptionnel, dit-il. Ça n'arrive qu'une seule fois par an, je le paie ».

En outre, les femmes assument les dépenses domestiques à partir de leur propre compte qui, lorsqu'elles travaillent moins, se trouve alimenté de manière moins importante que celui de leur conjoint (Roy, 2006, Nyman, 1999). Les petits débits quotidiens, plus difficiles à prévoir, sont ainsi prélevés sur un budget limité. Charlott Nyman (1999) remarque en outre que dans bien des cas, ces dépenses vouées par exemple à l'achat de la nourriture ne sont pas attribuées à un poste budgétaire bien défini et demeurent dans une zone « grise », floue, chacun y contribuant théoriquement de manière informelle. Dans la réalité, ces frais bénéficiant au collectif sont pourtant assumés par les femmes, ce qui d'une part demeure implicite, et tend d'autre part à diminuer leur revenu personnel. La nécessité de compter régulièrement n'en est que plus grande. Chez Caroline et Martin, qui ont deux comptes joints alimentés et utilisés comme des comptes personnels, Martin paie le loyer et les prélèvements fixes, et Caroline

paie les courses, prenant le chéquier de son conjoint lorsque son compte est vide. Elle paie également la halte-garderie pour leur petit garçon, ses vêtements et ses jouets. Lorsque des factures inattendues se présentent, ils choisissent le compte qui sera débité en fonction des ressources disponibles. Caroline et Martin gèrent séparément ces deux comptes joints, mais Caroline tient une comptabilité beaucoup plus stricte que son époux :

Lui il sait à peu près combien il y a et ça lui suffit, alors que moi, c'est aussi parce que je n'ai pas de salaire régulier, donc il faut que je sache où j'en suis et avant de faire un achat je regarde combien j'ai quoi. Je vais sur l'ordinateur, sur Excel. Donc je sais, pas au centime près, mais je sais où j'en suis sur mon compte quoi, alors que lui, pfff...

Cette gestion séparée et sa fréquence très différente justifient aussi le maintien de deux comptes :

« Ça serait trop compliqué, dit Caroline, d'avoir un compte joint où lui il fait son compte tous les trois mois et moi je le fais tous les quinze jours. On ne peut pas du tout gérer un compte joint. »

S'il compte moins souvent, Martin prévoit cependant à plus long terme et pour les dépenses importantes :

Et lui il fait un tableau avec les comptes prévisionnels [...] avec ce qu'on va dépenser sur les assurances, tout ça. Ce qu'on va dépenser à peu près sur les courses pour savoir à peu près à la fin du mois combien il va rester. [...] Mais il ne [le] fait pas tous les mois. Il le fait quand on part en vacances, quand on a des trucs à prévoir. Là je pense qu'il ne va pas tarder à le faire puisqu'on va faire baptiser Jérôme en octobre, donc je pense qu'il va en faire un pour qu'on essaie de mettre des sous de côté. [...] C'est Martin qui fait ça parce que moi je gère au quotidien et je m'en fiche un peu.

Ainsi, les décisions et les grandes orientations qui seront fixées dépendent de la comptabilité effectuée par le conjoint, celui-ci exerçant ainsi un pouvoir « d'orchestration » qui détermine partiellement au moins le mode de vie familial (Safilios-Rothschild, 1976). De manière générale, les hommes se présentent plutôt comme des gestionnaires « à long terme ». Un certain nombre d'entre eux, confortés en cela par les commentaires de leur compagne, justifient leurs compétences en ce domaine par une expérience forgée au sein de leur activité professionnelle : travailleurs indépendants, responsables commerciaux, gestionnaires de

société, ils savent compter et prévoir, et sont familiers des relations avec les banques et les administrations financières. Ce sont plus souvent eux qui se livrent chaque année à la rédaction de la déclaration de revenus commune. Une telle tâche réunit selon Yasmine Siblot un ensemble de caractéristiques susceptibles de la classer du côté masculin : « charge ponctuelle, liée à des enjeux financiers importants et entraînant des sanctions parfois coûteuses en cas d'erreur, c'est un élément central de maîtrise de la gestion familiale. Destinée à une administration d'État et relativement complexe, elle constitue une source de prestige symbolique » (2006 : 56). Certaines Les femmes pourraient dans certains cas se prévaloir de compétences professionnelles comparables pour gérer les affaires administratives et financières du ménage. Mais leur savoir-faire apparaît alors plutôt comme « pratique » et voué à la réalisation de tâches définies par ou avec le conjoint. Patricia, conseillère mutualiste, ne se réfère qu'au temps libre que lui laisse cette activité et non aux compétences qu'elle y a acquises pour décrire la manière dont elle et son conjoint ont décidé de changer d'assurance :

Ça va être plus mon mari qui va... quand même. Ouais, c'est moi qui vais faire, mais c'est lui qui va me dire : « Revois un peu la GMF, on paie tant pour la GMF, tu appelles ? », parce que moi je suis à la mutuelle, j'ai le temps, alors c'est moi qui appelle, c'est moi qui fait les démarches, enfin voilà. [...] Ouais, c'est moi quand même. Mais c'est quand même lui qui me dit : « C'est pas normal de payer [...] », parce que moi je ne vais pas aller dans le classeur, vous voyez [...] Enfin, dans la boîte parce que c'est plus qu'un classeur, c'est une boîte où on met tout. C'est terrible. Donc, je vais pas regarder, ça me gonfle, alors lui il va regarder et il va dire : « Regardes, je te donne ça, je te donne ça. ». Après, c'est moi qui écris, c'est moi qui appelle : patin, couffin [...] Lui il lance les initiatives, c'est le contremaître. Inspecteur des travaux finis.

Les femmes sont nombreuses à témoigner de leur absence de curiosité désintéressé pour les questions financières, qu'elles laissent de bon cœur à leur conjoint. « Moi, si je pouvais vivre sans argent... », remarque Corinne. Les hommes semblent donc trouver beaucoup plus valorisant de se consacrer aux projets financiers à long terme du ménage : investissements immobiliers, épargne ou assurance-vie. Laurent et Célia avaient chacun une épargne personnelle qui leur a permis d'acheter leur maison. C'est cependant Laurent qui s'est occupé des démarches auprès des banques pour obtenir le crédit. « Les gros trucs, dit-il, c'est vrai que

ça fait un petit peu partie de mon domaine [...], c'est vrai que quand on a acheté la première maison, pour ouvrir des PEL ou n'importe quoi, je lui donne de forts conseils quoi. Je connais plus. [...]. Même s'ils sont propriétaires de la maison à parts égales, Laurent évoque ces investissements immobiliers à la première personne, comme s'il en était le seul intervenant : « Quand j'aurai vendu la maison et que j'aurai l'apport, je vais passer à sept cents et quelques, mais tout est prélevé sur mon compte ». Ces différentes interventions dans les divers types de dépenses conjugales se dessinent plus nettement encore dans l'utilisation que fait ce couple d'un compte joint ouvert au moment de leur mariage, dont Laurent raconte ainsi l'histoire :

Donc, ça s'est trouvé qu'au mariage il y a des gens qui nous ont donné de l'argent au nom de « Monsieur et Madame », donc on a été obligé d'ouvrir un compte joint. Sinon on ne l'aurait pas fait. Donc, on a ouvert un compte joint avec ça. On s'est payé le voyage de noces pour ça. {On s'en sert} si on doit faire des achats communs. Bon là on va s'équiper avec la maison, donc on risque peut être de s'équiper avec ça, [...]. On s'en sert pour payer la nounou. Au début on s'équipait tout pour la petite. La poussette, tout ça [...]

Ce compte a donc été voué à financer leur premier voyage à deux, et sert aujourd'hui aux dépenses concernant la maison et leur fille, « cause commune » par excellence telle que la définit Delphine Roy (2005) à la suite de Sibylle Gollac (2003). Cependant, une fois dépensé l'argent offert à l'occasion du mariage, le compte a été principalement alimenté par les prestations familiales et par Célia. Plusieurs auteurs ont justement abordé le fait que le salaire des femmes est plus souvent mis en commun que celui des hommes (Nyman, 1999; Roy, 2006). . Laurent se reproche de ne pas alimenter très souvent ce compte joint, mais il précise qu'il vient d'ouvrir un livret d'épargne pour leur petite fille. Cette répartition des dépenses reproduit donc la logique de répartition des usages comptables et des dépenses au sein du couple : Célia alimente le compte joint qui sert à payer, avec l'aide des prestations familiales, la garde quotidienne de leur fille. Laurent met en place les outils d'une épargne à long terme pour l'enfant. Outre ces investissements, Laurent pourvoit aussi aux dépenses de loisirs, comme un certain nombre de conjoints rencontrés. Ici les usages sexués de l'argent sont clairement affirmés : « Parce que je suis le garçon aussi, c'est tout ce qui est extras, week-

ends ou des sorties, je le prends [...] C'est pour ça que je disais comme je suis le garçon, c'est le bon temps, c'est plus agréable que ce soit moi qui offre les choses ».

Ainsi, les comptes séparés, même avec des revenus équivalents, n'empêchent en rien la mise en oeuvre d'une répartition des dépenses clairement genrée et traditionnelle. À Célia revient le domestique et l'ordinaire, à Laurent, des investissements qui « durent » et des dépenses plus valorisées... et valorisantes.

Notons qu'à la gestion « séparée » des comptes correspond aussi une répartition solidaire des dépenses telle que la définit Florence Weber à travers la notion de « maisonnée » : une partie au moins des ressources personnelles de chacun des conjoints est mise au service de la subsistance du collectif composé du couple et de ses enfants et redistribuée entre ses différents membres (Weber, 2002). Dans ces configurations, chacun des conjoints finance ainsi avec ses revenus l'intégralité des charges quotidiennes pour les femmes, des charges « fixes », logement ou investissements à long terme pour les hommes. Mais cette dimension solidaire ne doit pas occulter un accès aux ressources différent pour l'un et l'autre des conjoints, qui s'avère notamment soumis aux montants de leurs revenus. Comme le note Jan Pahl (2005), dès lors que les revenus des femmes baissent après la naissance des enfants, tandis que leurs dépenses augmentent du fait de l'augmentation des charges domestiques sans que le couple réajuste son organisation financière, l'individualisation dans la gestion des finances peut mener à l'accroissement de l'inégalité au sein du couple et à la précarisation de leur situation matérielle. Au-delà de la signification sociale des divers usages comptables observés au sein des couples se pose donc la question de l'appropriation des ressources conjugales telle que la perçoivent les conjoints. L'épargne est à ce titre une ressource intéressante, car elle est toujours déposée, que le couple soit ou non marié, sur des comptes individuels. Lorsque c'est le conjoint qui gère le montant de l'épargne, à qui revient la propriété de cet argent? Patricia a un petit compte épargne qu'elle ne parvient pas à faire

prosperer, le ponctionnant régulièrement pour parer aux « coups durs ». Elle évoque en parallèle le compte épargne de son mari qu'il gère lui-même. Elle ne sait cependant ni de quel type de compte il s'agit ni ce qu'il y a dessus.

Le livret A, un truc comme ça. Je crois que c'est ça. Il me semble mais je ne sais pas. Ça c'est lui qui gère son truc, hein. [...] Après, comme il nous arrive toujours des trucs, il me dit : « S'il nous arrive un gros problème, au moins on a ça quoi. » Mais bon, je pense que son but c'est de finir de payer l'appartement pour qu'on n'ait plus ce truc quoi. [...] Après, ça, c'est ses sous.

Patricia et son conjoint étant mariés sous le régime de la communauté, la moitié de cette épargne revient à Patricia. Le fait qu'il gère seul ce compte lui en attribue toutefois la propriété symbolique. Les usages de la comptabilité renvoient ainsi à un processus d'appropriation des ressources qui paraît indépendant de la situation juridique du couple. La question de savoir qui compte, possède et dispose des ressources devient alors centrale.

S'approprier l'argent au sein du couple : ressources collectives et dépenses personnelles

Comment, dès lors que les revenus des femmes qui travaillent à temps partiel après la naissance de leurs enfants diminuent par rapport à ceux de leur conjoint, se joue l'appropriation des ressources conjugales dans un contexte où les comptes bancaires demeurent séparés et alimentés de manière très inégale?

Comme le remarque Jean-Pierre Albert dans l'analyse des comptabilités domestiques, « l'habitude de faire ses comptes inscrit dans l'espace de la représentation bien plus que l'aspect économique du vécu quotidien. [...] Elle ne correspond pas nécessairement à un besoin inquiet de "compter". Ce qui est en jeu c'est aussi un sentiment de possession, une anticipation ou une récapitulation heureuse des plaisirs de la consommation » (1993 : 46). Dans une telle perspective, les usages de la comptabilité peuvent ainsi être analysés à la fois comme un accès à l'information sur les revenus et les dépenses du conjoint et comme un

mode d'appropriation de ses ressources. Fatima, 34 ans, est mariée depuis neuf ans avec Jean, qui a 43 ans. Ils ont deux enfants. Après un congé parental, elle a repris à mi-temps son activité d'assistante sociale et perçoit un revenu d'environ 1200 euros mensuels. Jean est infirmier en libéral et gagne une somme qu'il estime à 6000 euros mensuels environ. En raison de la profession de Jean, ils sont mariés sous le régime de la séparation de biens, et pour cette même raison, m'expliquent-ils, ils n'ont pas de compte joint. C'est Fatima qui paie les courses domestiques et quotidiennes ainsi que les frais de garde, la cantine, les vêtements des enfants. Jean paie le crédit de la maison, les dépenses d'énergie, l'assurance, la mutuelle, le téléphone, le crédit et l'entretien des véhicules, la femme de ménage, les achats plus coûteux d'équipement. Cette organisation s'accompagne d'une distinction très nette des usages comptables. Fatima fait des comptes réguliers depuis toujours, dit-elle, tenant à jour avec précision les entrées et les sorties d'argent et essayant de maîtriser ainsi l'équilibre des ressources et des dépenses domestiques à partir de son compte et, depuis peu, de celui de Jean. Ce dernier dénigre ce mode de comptabilité qu'il considère comme inutile : « Elle est très forte sur Excel, alors elle s'amuse », dit-il en riant. Gérant un cabinet libéral, il préfère s'occuper de la « gestion lointaine, ajoute-t-il. La gestion quand je dis lointaine, c'est la gestion haute. C'est-à-dire les tendances, les placements et tout ça ». C'est lui qui gère les relations avec le banquier, qui fait les virements d'un compte à l'autre sur Internet (même si Fatima a les codes, elle ne s'en sert pas) et qui rédige chaque année la déclaration de revenus commune. C'est aussi Jean qui prend les décisions d'investissement important (il ne s'exprime à ce sujet qu'à la première personne du singulier, même s'il précise que Fatima est souvent de bon conseil). Ainsi, l'argent du couple, c'est l'argent de Jean. Toute la difficulté pour Fatima est en fait de s'approprier les ressources de son conjoint. Or, au moment où nous les rencontrons, Fatima, depuis huit mois, tient à jour la comptabilité personnelle de Jean. Elle consulte l'état du compte sur Internet, et pointe les débits et les crédits. Pour ce faire, Jean lui

remet chaque semaine tous ses tickets de carte bleue, lui reconnaissant ainsi un droit à connaître ses dépenses personnelles. Jean constate aussi qu'il essaie depuis quelque temps de virer de son compte professionnel à son compte personnel une somme mensuelle correspondant aux dépenses estimées par Fatima d'après sa comptabilité.

Sandra Collavecchia⁴ met en valeur le fait que les femmes peuvent utiliser la gestion de l'argent domestique comme une voie d'accès aux informations concernant les dépenses du conjoint et un moyen de contrôle des finances conjugales, notamment lorsque l'organisation séparée des comptes bancaires limite la visibilité des transactions financières. Cependant, dans le cas de Fatima, son intervention dans l'économie familiale demeure circonscrite au budget domestique et quotidien. C'est en effet Jean, s'il le souhaite, qui approvisionne son compte personnel à partir de son compte professionnel et en fonction d'impératifs que Fatima ne connaît pas toujours. La comptabilité réalisée par Fatima ne lui permet donc pas d'accéder à toutes les informations concernant les finances professionnelles et personnelles de son conjoint, ce qui limite ses possibilités d'intervention dans certains domaines. Si chacun d'eux possède un compte épargne, c'est Jean qui réalise tous les virements à partir de son compte personnel. Il a procuration sur les comptes de Fatima, et elle, en cas d'accident grave ou de décès, souhaiterait aujourd'hui avoir une procuration sur le compte de Jean, ce qui cependant ne se fait jamais. Jean est par ailleurs propriétaire à 80 % de la maison qu'ils ont achetée même si Fatima en recueillera l'usufruit s'il vient à disparaître avant elle. Ainsi, les usages de la comptabilité attribuent à la conjointe un droit de regard sur les comptes et les dépenses de son époux et lui permettent ainsi de s'approprier symboliquement, en les mesurant, une partie des ressources gagnées par son mari. Son intervention dans le jeu des transactions des décisions financières du couple demeure cependant circonscrite à l'aire quotidienne et domestique.

⁴ Voir son article dans cet ouvrage.

Les mauvais gestionnaires

Tous les conjoints rencontrés au fil de cette enquête ne sont cependant pas d'excellents gestionnaires. Il arrive alors que les femmes se retrouvent en position d'assumer entièrement le devenir financier du ménage. Une telle charge se traduit cependant très différemment selon les ressources économiques disponibles dans le ménage et la manière dont chacun se positionne à l'égard de l'argent commun et personnel.

Anna, 31 ans, mère de deux enfants de 7 et 3 ans, perçoit un salaire net de 852 euros. Son conjoint, Patrick, gagne depuis peu 2200 euros en tant que responsable commercial dans une entreprise de télécommunications. Le couple vit ensemble depuis six ans, date à laquelle Anna a trouvé, avec son emploi de gardienne d'immeuble, un logement de fonction. Auparavant, Anna, Patrick et leur fille étaient logés chez leurs parents. C'est aussi grâce à cet emploi qu'elle a pu, au départ, assurer la subsistance de la famille, car son conjoint avait de lourdes dettes à rembourser avec un salaire s'élevant alors à 1300 euros nets. Anna explique :

J'ai été le soutien, tout ce qui était soutien de famille dans le sens de payer les courses, les factures [...] Et lui, ce qu'il gagnait ben il remboursait ses dettes quoi. [...] Voilà, c'est moi pendant deux, trois ans [...] Ah! oui, ça faisait pas lourd parce qu'à l'époque on parlait en francs, j'avais 4500 francs (680 euros). Avec un enfant à charge, la crèche à payer [...]

Anna aimerait aujourd'hui quitter cet emploi dans lequel elle s'ennuie et qui s'avère très contraignant d'un point de vue horaire : ses enfants sont gardés chaque jour de 8 h à 18 h 30. Mais elle craint de mettre la famille en difficulté en provoquant ainsi la perte d'un logement très bon marché. Elle remet donc à plus tard son véritable projet professionnel : occuper grâce à son CAP⁵ Petite enfance un emploi d'assistante maternelle. Anna et Patrick ont chacun un compte séparé, et elle défend le principe de leur autonomie respective en matière de gestion même si elle considère cet argent comme « commun » : « C'est pas des comptes communs,

⁵ Certificat d'aptitude professionnelle.

dit-elle, on n'a pas de procuration sur l'un comme sur l'autre, mais quand on en parle c'est notre argent quoi. C'est nos deux sommes, on sait qu'on doit dépenser tant par mois, donc on dépense tant par mois. »

Anna présente son conjoint comme un homme « travailleur » et généreux, mais très dépensier tandis qu'elle-même veille à l'équilibre du budget familial. Elle le fait cependant de manière discrète, ne consultant jamais les relevés bancaires de Patrick avant lui « pour ne pas froisser son orgueil ». Leur argent commun est affecté inégalement aux divers postes de la vie familiale, ceux-ci étant principalement débités sur le compte d'Anna en raison des difficultés financières antérieures de son conjoint.

À l'époque, c'était moi qui rapportais le plus, donc qui payais le plus. Et en fait, on est restés plus ou moins sur ce mode de fonctionnement dans le sens que je paie tout ce qui est charge fixe : EDF/GDF, le téléphone, la crèche, la cantine, ce qui est en fait fixe au niveau des dépenses. Tout est pris sur mon compte parce que pour moi, il est fait pour ça quoi. Pour ces dépenses. Si il y a besoin, on rajoute, si il n'y a pas besoin, on ne rajoute pas et après, tout ce qui est surplus : les courses, les sorties, les dépenses pour les vêtements, les machins, tout ça quoi, tout ce qui est autre, c'est lui qui le prend à charge.

En raison du montant limité déposé chaque mois sur le compte d'Anna, elle fait les courses alimentaires et domestiques avec la carte bleue de Patrick, qui paie également le crédit de la voiture, l'entretien et l'assurance automobile ainsi que le téléphone portable et ses impôts.

(Anna n'est pas imposable.)

« Ça s'est mis en place comme ça », commente Anna. « Après, vous avez les prélèvements automatiques qui sont installés sur un compte, donc vous ne les bougez pas même si vous dites ça serait mieux qu'on fasse comme ça ou comme ça. Bon, c'est comme ça ».

Charges fixes sur le compte de la conjointe et dépenses ordinaires et quotidiennes sur celui du conjoint : cette organisation paraît symétriquement inversée par rapport à celles que nous avons décrites. L'inégalité de revenus se décline en revanche sur un mode traditionnel, Patrick gagnant plus du double du salaire d'Anna. Il importe cependant, comme le note pertinemment Delphine Roy (2006), de raisonner à partir des dépenses. Si les ressources font du salaire de Patrick le revenu principal, le salaire de base de la famille demeure celui d'Anna. Son revenu

devient alors de l'argent collectif et collectivisé, alors qu'une partie seulement du salaire de Patrick est destinée aux besoins de la famille.

De ce fait, Anna a très peu de possibilités dès lors qu'il s'agit de se livrer à des dépenses personnelles. Elle doit emprunter la carte bleue de son conjoint. Si elle se sent assez libre en ce qui concerne les dépenses consacrées aux enfants, il en va différemment dès lors qu'elle doit pourvoir à des besoins et envies personnelles. Elle explique ainsi les raisons pour lesquelles elle s'achète très peu de vêtements :

« Par contre quand c'est pour moi, c'est plus un côté, en ai-je vraiment l'utilité? En ai-je vraiment besoin? N'est-ce pas une bêtise de dépenser comme ça pour un vêtement ou quoi? [...] Donc je me dis, cette somme, c'est bête. Je préfère dépenser dans quelque chose d'autre. [...] Parce que j'ai pas un métier où j'ai besoin de m'habiller [...] »

Gail Wilson évoquait en 1987 l'abnégation des femmes et le sentiment de culpabilité qu'elles éprouvaient à l'idée de consacrer l'argent du foyer à leurs dépenses personnelles. D'autres recherches ont depuis mis en avant la propension des femmes au « self-control » (Flemming et Easting, 1994) et leur tendance à privilégier les dépenses vouées aux besoins de la famille et des enfants (Pahl, 1989, 1995) parce qu'elles sont plus à même d'en connaître le coût, mais aussi parce que ces dépenses sont inscrites dans une « rationalité du care », associée à la construction genrée des rôles parentaux (Nyman, 1999). Le témoignage d'Anna illustre la permanence de ce rapport à l'argent, tandis qu'elle décrit très différemment les frais vestimentaires de son conjoint :

« Oh, vêtements, il aime tout. Il est très friand des marques. Lui, j'avoue que quand il part faire des courses [...] [Rires] Alors je ne relève pas, je ne relève plus parce que je sais que [...] pas qu'on a les moyens, mais que d'un mois à l'autre on va pouvoir s'en sortir mais quand Patrick part faire des achats, c'est [...] la carte bleue, elle flambe. Il va deux, trois fois dans l'année, c'est tout, mais quand il part, il part. Donc, la dernière fois c'était en janvier/février. Quand il y a eu les soldes il est parti faire les courses. Les courses, entre guillemets : faire ses achats personnels. Je ne viens pas avec lui, moi c'est parce que je ne supporte pas [...] Ouais, ouais, c'est 700 euros à chaque fois qu'il part. La dernière fois il m'a fait le coup, il a payé en trois fois. J'étais folle. »

Ainsi, alors qu'Anna assure grâce à son emploi le logement de la famille et qu'elle a permis la première installation du couple et le remboursement des dettes de son conjoint, c'est Patrick

qui occupe aujourd'hui la position la plus valorisée en vertu de l'importance de ses revenus, et c'est lui qui semble le plus libre de dépenser « son » argent comme il l'entend.

On le voit, les partages et transactions réalisées dans le temps quotidien paraissent relever bien souvent « d'un enchaînement de décisions, mais aussi (et peut-être davantage) d'un enchaînement de non-décisions » (Nyman et Evertsson, 2005). Le couple et ses enfants constituent alors une « maisonnée » solidaire dont les membres travaillent à la subsistance (Weber, 2005) sans comptabiliser la part que chacun apporte au foyer. Sont alors occultés les effets d'une double inégalité : celle des revenus, d'une part, et celle, d'autre part, de la répartition du temps domestique et professionnel. Anna et Patrick constituent par ailleurs une petite épargne, chacun possédant un compte individuel. Anna place sur le sien l'argent des prestations familiales dont elle se sert pour des dépenses exceptionnelles concernant les enfants. Elle y a placé également les primes reçues en sus de son salaire. Elle a cependant dû débloquer une partie de cette épargne pour couvrir les frais relatifs à l'achat d'une nouvelle voiture. Elle n'a plus, actuellement, que 1000 euros sur ce compte. Patrick, quant à lui, a placé 4200 euros qu'Anna espère voir fructifier pour investir un jour dans l'achat d'une maison. Le couple n'est cependant pas marié, et cet argent serait la seule propriété de Patrick en cas de séparation. Anna refuse de s'en inquiéter, prétextant le refus de considérations « intéressées » et matérialistes, mais ne peut finalement que constater qu'elle dépendrait alors entièrement de la volonté de son conjoint. Elle explique :

« Si il a envie de m'en donner la moitié, si un jour on se sépare, par rapport aux enfants. Pour le système des enfants pour les élever, tant mieux. Mais si il a envie de se garder ça, pour lui... [...] Je ne suis pas quelqu'un de mesquin ni matérialiste. Je ne me suis pas mis avec Patrick en me disant : un jour, il gagnera super bien sa vie, je vais pouvoir m'en mettre plein les poches. Heu, d'ailleurs c'est une chance parce que depuis dix ans je suis plutôt en train de raquer qu'autre chose. Si vraiment je voulais faire les comptes, c'est terrible mais bon. Je me suis mis avec lui parce que je l'aime et c'est lui que j'aime. Le jour où je ne l'aimerai plus, je le quitterai, voilà. Ça c'est réglé. Donc, si financièrement il y a un partage à faire, je pense qu'on est suffisamment intelligents l'un comme l'autre pour le faire, pour les enfants. Pour leur équilibre, pour leur bien à eux. D'ailleurs, cet argent, quelque part, il n'est pas pour nous, il est pour leur bien-être à eux. »

Dans ce cas-ci, la prise en charge par la conjointe de l'équilibre financier du foyer ne donne pas lieu, tant s'en faut, à un accès féminin plus grand au contrôle et à la propriété des ressources, qui demeurent liés, en dernier ressort, au montant des revenus perçus par l'un et l'autre. Les rôles sexués à l'égard de l'argent y déclinent alors une grande fragilité de la position féminine, aggravée par l'absence de protection juridique en cas de séparation. C'est dans cette perspective que la distinction entre couples mariés et non mariés nous paraît détenir les implications les plus importantes.

Il en va très différemment dans le couple formé par Florence et Sylvain, le seul où la conjointe gère l'ensemble des ressources, des dépenses et des investissements conjugaux. Florence et Sylvain sont aussi l'unique couple où les deux conjoints ont choisi de travailler à temps partiel afin de consacrer tous deux du temps à l'éducation de leurs enfants âgés de 4 et 2 ans : Sylvain quitte tous les jours son emploi à seize heures et convertit une partie de ses primes salariales en jours de congé, tandis que Florence consacre son mercredi à des activités personnelles et à leurs enfants. Ils déposent leurs deux salaires sur un unique compte joint. Ils ont également deux comptes épargne-logement, des placements « militants » et de petites assurances vies financées par leur entreprise. Florence nous décrit dans le détail l'organisation budgétaire de la famille dont elle gère l'intégralité des finances. Elle fait notamment chaque mois la comptabilité de leur compte joint sur un petit carnet. Elle y détermine à la fois les dépenses communes, qui sont toutes débitées à partir de ce compte, et la part que chacun peut consacrer à ses dépenses personnelles et aux loisirs. Elle retire ensuite le montant qu'il est possible d'épargner et qu'elle « bascule » sur les comptes épargne-logement de chacun. Sylvain ne regarde jamais ce carnet. Il se définit comme « un très mauvais gestionnaire » et peine même à nous indiquer le montant de son salaire. Évoquant ses nombreux problèmes financiers avant sa rencontre avec Florence, il raconte ainsi la mise en place du compte joint :

« [...] Quand on a commencé à vivre ensemble on avait nos deux comptes séparés, et voyant les difficultés que j'avais à gérer mon compte, elle m'a expliqué comment elle faisait ses

comptes et elle m'a proposé de faire pareil. Bon mais j'ai [...] je ne suis pas très rigoureux sur sa gestion, là, et du coup c'était pas forcément [...] et elle a fini par prendre à sa charge cette gestion-là quoi. Ce qui m'a bien arrangé. [...] Et puis après voilà, elle a géré les deux comptes et puis après on a basculé sur un compte joint. C'était plus pratique [...] je crois qu'elle gère au sein du compte commun une provision heu, à la fois pour mes dépenses propres et puis ses dépenses propres quoi [...] Et donc, je lui demande combien j'ai dans cette provision pour pouvoir après faire un achat un peu conséquent si il faut quoi. »

Sylvain se donne la peine de justifier son incompetence en ce domaine, qui relève, au regard des attentes sociales liées au genre, d'un comportement masculin relativement atypique (Potuchek, 1997). Il compare d'abord son enfance insouciante passée au sein d'une famille aisée à celle de Florence, marquée par un divorce parental et de nombreux soucis pécuniaires. Il revendique surtout des opinions politiques très critiques à l'égard de la place de l'argent et du profit dans les sociétés libérales. Il a donc décidé une fois pour toutes de désinvestir ce domaine, trop heureux de l'abandonner à sa conjointe. Sylvain fait « une confiance aveugle » à Florence, y compris concernant l'achat de leur maison. « Non, dit-il, sur le montage financier, je [...] j'y comprends pas trop ou [...] je cherche pas trop à comprendre comment ça fonctionne les taux, les remboursements [...] ». Florence s'occupe des relations avec la banque, elle a fait seule toutes les démarches pour l'achat de leur maison et a présenté à Sylvain le dossier de crédit, prêt à être signé.

Une telle situation semble peu répandue. Elle doit être restituée dans un contexte socioéconomique favorisé (Florence et Sylvain gagnent 2400 et 2200 euros ainsi que diverses primes et intéressements en travaillant à 80 % du temps) où la conjointe est plus diplômée que son compagnon et perçoit aussi un salaire un peu plus élevé. Florence et Sylvain refusent par ailleurs de se marier et fondent leur relation sur un « engagement moral réciproque » en vertu duquel ils prévoient d'agir de manière équitable et solidaire en cas de rupture ou de décès de l'un d'entre eux. Cependant, la gestion de l'épargne et des investissements dans ce couple traduit l'avantage de Florence. Puisque c'est elle qui a apporté le capital nécessaire à l'achat de leur maison, grâce à une épargne personnelle accumulée avant leur rencontre, Sylvain

ayant de son côté fourni « la force de travail » en réalisant de nombreux travaux, elle en est propriétaire à 60 %. Ici l'équité des comptes amoureux tient compte de l'apport financier de la conjointe et prévoit les partages à long terme la gratifiant d'une part équivalente à son apport d'origine.

Avoir un capital

Le fait pour les femmes de posséder une épargne en propre est donc un élément qui pèse dans les processus de décision et de répartition des biens au sein du couple. Dans le duo constitué par Valentine et Pascal, issus de milieux sociaux favorisés, diplômés et de familles aisées, âgés de 32 et 36 ans et parents de deux enfants, c'est Pascal qui fait les comptes. Valentine se contente de vérifier ses relevés bancaires. Ils ont deux comptes personnels séparés et sont mariés sous le régime de la séparation de biens en raison de la profession libérale de Pascal. Celui-ci gagne environ 4500 euros mensuellement, tandis que Valentine, qui a cessé de travailler à la naissance de leur fille aînée, a repris une formation de psychologue afin de se reconverter professionnellement. Elle perçoit à l'heure actuelle environ 1300 euros constitués surtout de ses allocations chômage, qui vont bientôt cesser. Ils ont des moyens de paiement séparés que chacun utilise au quotidien. Valentine assume les dépenses domestiques, achète les vêtements pour elle et pour les enfants, et demande régulièrement à Philippe de faire des virements sur son compte. Philippe paie tout le reste, essayant d'organiser et de prévoir les dépenses. C'est lui durant l'entretien qui nous indique les montants précis des dépenses occasionnées par la vie quotidienne, le logement, la garde des enfants. S'il compte et planifie, c'est cependant moins pour prévoir les investissements à long terme que pour essayer de limiter les découverts de son compte bancaire. Valentine estime que les budgets prévisionnels de Patrick, censés permettre des économies sur les ressources qu'il apporte au quotidien sont

inutiles. Patrick et Valentine ont en effet un niveau de vie un peu plus élevé que ne le leur permettent leurs revenus, ce qui occasionne maintes discussions et recherches de solutions. À l'inégalité de revenu et au principe des comptes séparés que l'on trouve dans ce couple comme dans les précédents correspondent des usages sexués différents de la comptabilité, de la gestion et de l'accès à l'argent personnel. Cela s'éclaire si l'on précise que Valentine dispose d'un important capital, hérité de sa mère, qui soutient le projet à long terme du couple : l'achat d'une maison. Elle possède un compte épargne et un compte sur livret dans deux banques différentes sur lesquels est placé l'argent de sa mère (environ 70 000 euros). Cet argent lui appartient en propre, puisqu'il sont mariés sous le régime de la séparation de biens. L'argent que possède Valentine la rassure et la reconforte, lui donne une légitimité importante au sein des transactions négociées entre les conjoints. Ainsi, le fait de gagner beaucoup moins que Patrick à l'heure actuelle ne suscite pas chez elle de difficultés particulières. « J'ai la sécurité du capital : il peut m'arriver n'importe quoi », explique-t-elle. Cependant, si l'argent gagné par Patrick au quotidien permet de faire vivre la famille, celui-ci ne peut mettre de l'argent de côté. Cela lui paraît injuste et frustrant. « C'est une question d'honneur », précise-t-il. Divers désaccords sont en outre décrits quant à la gestion de l'argent de Valentine. Patrick voudrait utiliser cette épargne pour combler ses découverts au lieu de payer des agios. Valentine, cependant, refuse de toucher à son capital, estimant qu'il vaut mieux payer des intérêts sur le compte de Patrick. Patrick aimerait aussi placer cet argent de manière à ce qu'il rapporte plus : Valentine devrait selon lui contracter une assurance vie, car elle percevrait ainsi des intérêts élevés et exonérés d'impôts. Mais elle refuse parce que son argent serait bloqué durant 8 ans, et aussi parce qu'elle espère acquérir une maison plus tôt. Elle conclut : « C'est moi qui décide au final ». Se dessine ainsi l'importance des stratégies d'épargne et d'appropriation de l'argent placé, les femmes disposant d'un capital hérité ou économisé avant la rencontre occupant une position beaucoup plus active dans les processus

de décision et d'appropriation des ressources Toutes les femmes, bien sûr, ne disposent pas de ce capital. Mais nos entretiens semblent montrer que plus elles sont investies dans une stratégie de prévoyance à long terme, plus leur autonomie et leur capacité décisionnelle semblent importantes face à leur conjoint.

De l'argent pour soi, face au risque de la rupture

La redéfinition des relations financières entre conjoints s'inscrit enfin dans le contexte d'une précarité nouvelle du lien conjugal. La multiplicité des comptes et la volonté de posséder à travers un compte personnel de l'argent « à soi » est ainsi liée, pour nombre de femmes, à la volonté de préserver leur avenir en cas de séparation. Pour certaines d'entre elles, cette inquiétude est directement liée à l'histoire d'un divorce ou d'une séparation parentale et des difficultés économiques et matérielles dans lesquelles elles ont vu se débattre leur mère. Même lorsque leurs ressources sont limitées, ces femmes soulignent l'autonomie potentielle ainsi conquise. Anna, qui gagne actuellement 850 euros par mois, explique : « Je me dis toujours que si un jour, j'ai envie de dire m... et de partir, j'ai mon compte et je suis tranquille. [...] Ou si il a un commentaire à faire, je lui réponds [...] : Ah! oui, t'es pas content, d'accord. [...] Tu prends ta carte, je prends la mienne. Et quand tu assumeras ce que j'assume, tu verras, tu reviendras. Je suis très extrême en fin de compte. »

Patricia, qui gagne un peu plus de 1000 euros par mois, note quant à elle :

« Des fois en rigolant il me dit : « Tu me gonfles et tout ». Je dis : « Ben je pars avec mes minots ». Il me dit : « Tu n'y arriveras jamais », mais ça a changé ça aussi, je lui dis : « Mais oui j'y arriverai ». J'arriverai à vivre toute seule avec mes petits. Financièrement ça ne me fait pas peur. [...] Avant je pense [...] que les femmes restaient, moi je vois ma mère, elle est restée avec un homme, la sérénité financière qu'il lui a apportée. Et ça c'est un truc [...] je pourrais pas. Bon je ne sais pas, c'est sûr, ça serait galère. Mais je m'en sortirai je pense. Ça ne me fait pas peur, moi. Je me dis : « Ma foi, tu te retrouves seule, tu as un CDI dans une grande boîte. Tu as un T2 [un appartement de deux pièces]. Se retrouver à trois dans un T2 c'est pas grave, hein. »

Laurence, devenue mère à 19 ans, vient à 22 ans de donner naissance à son deuxième enfant. Étudiante, elle ne perçoit actuellement que le revenu des prestations familiales, elle dépend donc largement des ressources de son conjoint. Elle tient cependant à la séparation des comptes, et souhaite trouver rapidement un emploi à mi-temps afin d'alimenter le sien tout en reprenant ses études pour accéder à une profession et un salaire convenable. Elle formule ces projets en miroir de l'histoire de sa mère qui n'a jamais possédé d'argent personnel et s'est retrouvée seule, sans travail et sans expérience professionnelle après de longues années de mariage rompues par un divorce.

Un nombre surprenant de femmes rencontrées dans cette enquête associent leur désir d'autonomie et d'indépendance à l'inquiétude suscitée par ces souvenirs. Se dessine alors au fil de ces récits, la transmission, de mère à fille, d'une expérience désormais répandue : celle de la rupture du lien conjugal et de la monoparentalité féminine. À travers elle, une conception nouvelle des relations conjugales semble se construire, privilégiant la protection de chacun et notamment des femmes au sein d'un couple devenu infiniment fragile.

Que nous apprend cette incursion ethnographique au cœur des comptes amoureux ? Penser ensemble relations conjugales, parentales et matérielles au fil du temps quotidien comme dans le temps long de l'histoire des conjoints permet de mettre en évidence certaines permanences et quelques évolutions. Une même trame parcourt tout d'abord les comptabilités conjugales, déclinant le plus souvent des usages sexués qui contredisent les principes d'égalité et d'autonomie promus au sein des couples contemporains. S'y dessine le caractère central de l'accès des femmes à la maternité et ses implications contradictoires. Le temps « des enfants » est ainsi présenté comme une ressource avant tout féminine, induisant la nécessité pour les femmes d'aménager un double rapport à l'emploi et à la maternité que les hommes négocient beaucoup plus aisément lorsqu'ils deviennent père. Cependant, les femmes semblent disposer

d'autant plus librement de ce temps parental qu'elles sont déjà nanties de ressources propres et régulières. La capacité personnelle à pourvoir aux besoins du foyer devient ainsi un élément valorisant de leur statut de mère au sein du couple. Mais qu'il résulte ou non d'un choix personnel, le temps « des enfants » demeure beaucoup moins valorisé et gratifiant que l'argent gagné. Les rôles de genre traditionnels demeurent ainsi préservés.

Cet argent représente cependant une ressource indispensable dans un contexte de précarisation des trajectoires conjugales où se dessine, d'une génération à l'autre, la transmission d'une expérience féminine de la rupture et de ses conséquences. Comme pour conjurer la fragilité de ces itinéraires conjugaux, les femmes rencontrées dans cette enquête valorisent alors autonomie et capacité décisionnelle, quand bien même leurs situations s'avèrent très inégales. Celles qui en ont la possibilité se constituent un « capital », préservant ainsi un accès personnel à l'argent qui sécurise leur devenir au sein du couple et au-delà de celui-ci. Elles jouent aussi un rôle plus affirmé dans les transactions conjugales. Ces cas ne doivent cependant pas occulter l'existence, dans les couples les moins dotés d'un point de vue socioéconomique, de grandes difficultés morales et matérielles à lier les arrangements du présent et les incertitudes de l'avenir, les femmes les plus modestes se trouvant alors dans une très grande fragilité.

Bibliographie

- ALBERT J.-P. (1993) « Écritures domestiques », in D. FABRE, *Écritures ordinaires*, Paris : Bibliothèque publique d'informations, Centre Georges Pompidou, pp. 37-91.
- BURGOYNE C. (1995) « Financial Organisation and Decision Making within Western Households », in *Journal of Economic Psychology*, vol. 16, pp. 421-430.
- CONCIALDI P. et PONTHEUX S. (1999) « L'emploi à bas salaire : les femmes d'abord », in *Travail, Genre et sociétés*, n° 1, pp. 23-41.
- DARDY C. (1997) « De la paperasse à l'archive : l'administration domestique », in D. FABRE, *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris : MSH, pp. 187-200.
- EDWARDS M. (1981) « Financial Arrangements within Families », in *Social Security Journal*, pp. 1-16.
- FLEMMING S. et EASTING R. (1994) *Couples, Households and Money*, Palmerston North : Social Policy Research Centre, Massey University.
- GOLLAC S. (2003) « Maisonnée et cause commune : une prise en charge familiale », in *Charges de famille. Dépendance et parenté dans la France contemporaine*, Paris : éditions La Découverte, pp. 274-311.
- KAUFMANN J.-C. (2004) *L'invention de soi : une théorie de l'identité*, Paris : Armand Colin.
- KENNEY C. T. (2006) « The Power of the Purse: Allocative Systems and Inequality in U.S. Couple Households », in *Gender and Society*, vol. 20, n° 3, pp. 354-38.1
- LAHIRE B. (1995) « Écritures domestiques : la domestication du domestique », in *Informations sur les sciences sociales*, vol. 34, n° 4, pp. 567-592.
- NYMAN C. (1996) « Inside the Black Box: Intra-Household Distribution of Consumption in Sweden », in E. BIHAGEN, C. NYMAN et M. STRANDH, *Three Aspects of Consensual Poverty in Sweden*, Umea Studies in Sociology, n° 109, Umea University.
- NYMAN C. (1998) « Perceiving Sharing in Marriage: Mobey, Consumption and Power », papier présenté à l'ISA 14th Xworld Congress of Sociology, 26 juillet-1^{er} août, Montréal, Canada : Research Committee on Family Research.
- NYMAN C. (1999) « Gender Equality in the Most Equal Country in the World? Money and Marriage in Sweden », in *The Sociological Review*, vol. 47, n° 4, pp. 766-793.
- NYMAN C. et EVERTSSON L. (2005) « Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille : un regard sur l'organisation financière des couples suédois », in *Revue Enfance Familles Générations*, n° 2, <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n2/index.html>
- PAHL J. (1983) « The Allocation of Money and the Structuring of Inequality within Marriage », in *The Sociological Review*, vol. 31, pp. 237-262.
- PAHL J. (1989) *Money and Marriage*, London : Macmillan.
- PAHL J. (1995) « His Money, her Money: Recent Research on Financial Organization in Marriage », in *Journal of Economic Psychology*, vol. 16, pp. 361-376
- PAHL J. (2005) « Individualisation et modèles de gestion des finances au sein des familles », in *Revue Enfance Familles Générations*, n° 2, <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n2/index.html>
- POTUCHEK J. L. (1992) « Employed Wives' Orientations to Breadwinning: A Gender Theory Analysis », in *Journal of Marriage and the Family*, vol. 54, n° 3, pp. 548-558.
- SIBLOT Y. (2006) « Je suis la secrétaire de la famille! La prise en charge des tâches administratives entre subordination et ressources », in *Genèses*, n° 64, pp. 46-66.
- SINGLY F. DE (1996) *Le soi, le couple et la famille*, Paris : éditions Nathan.
- SCHWARTZ O. (1990) *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, Paris : PUF.

- ROY D. (2005) « Tout ce qui est à moi est à toi? Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », in *Terrain*, n° 45, p. 41-52.
- ROY D. (2006) « L'argent du "ménage". Qui paie quoi? », in *Travail genre et société*, n° 15, pp. 101-116.
- SAFILIOS-ROTHSCHILD C. (1975) « A Macro and Micro Examination of Family Power and Love: An Exchange Model », in *Journal of Marriage and the Family*, vol. 38, n° 2, pp. 355-362.
- THÉRY I. (1993) *Le démariage. Justice et vie privée*, Paris : Odile Jacob.
- THÉRY I. (2005) « Dynamique d'égalité des sexes et transformations de la parenté », in M. MARUANI, *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris : La découverte, pp. 159-165.
- TICHENOR V. (2005) *Earning More and Getting Less: Why Successfully Wives Can't Buy Equality*, Rutgers University Press.
- VOGLER C. (1994) « Money in the Household », in M. ANDERSON, F. BECHHOFFER et J. GERSHUNY (sous la dir. de), *The Social and Political Economy of the Household*, Oxford : Oxford University Press, pp. 225-266.
- VOGLER C. (1998) « Money in the Household: Some Underlying Issues of Power », in *The Sociological Review*, vol. 46, pp. 687-713.
- VOGLER C. (2005) « Cohabiting Couples: Rethinking Money in the Household at the Beginning of the Twenty First Century », in *The Sociological Review*, vol. 53, pp. 1-29.
- VOGLER C., BROCKMANN M. et WIGGINS R. D. (2006) « Intimate Relationships and Changing Patterns of Money Management at the Beginning of the Twenty First Century », in *The British Journal of Sociology*, vol. 57, n° 3, pp. 455-482.
- VOGLER C. et PAHL J. (1994) « Money, Power and Inequality within Marriage », in *The Sociological Review*, vol. 42, pp. 263-288.
- WEBER F. (2002) « Pour penser la parenté contemporaine », in D. DESBORDEAUX et P. STROBEL, *Les solidarités familiales en question. Entraide et transmission*, collection Droit et sociétés, Paris : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, vol. 34, pp. 73-106.
- WEBER F. (2005) *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*, Paris : Éditions Aux Lieux d'Être.
- WILSON G. (1987) *Money in the Family: Financial Organisation and Women's Responsibility*, Aldershot, England : Avebury.
- ZELIZER V. A. (2001) « Transactions intimes », in *Genèses*, n° 42, pp. 121-144.
- ZELIZER V. A. (2005) *La signification sociale de l'argent*, Paris : éditions du Seuil.